

### Les subsides

gouvernement, quel qu'il soit, qui se trouve à jouir de la confiance du corps électoral canadien. Il en va de même dans le cas de tout groupe de fonctionnaires au sein de n'importe quel ministère.

En dépit d'imputations de l'opposition, imputations auxquelles le traumatisme du *Watergate* donne peut-être un certain crédit populaire, le gouvernement a essayé de clarifier les contraintes qui étaient pratiquées dans le passé.

Depuis la formation du Cabinet, il y a huit ans, on a toujours aussi soigneusement évité que les fonctionnaires ne s'ingèrent dans la responsabilité ministérielle. Il faut admettre que le bureau du Conseil privé gère les mécanismes gouvernementaux, mais ses fonctionnaires ne sont pas les responsables du fond des décisions politiques, comme d'aucuns le croient. Ils s'acquittent de fonctions d'administration et de coordination entre les ministères, mais ils ne sont les auteurs d'aucune politique.

[Traduction]

Il y a un autre point très fondamental que j'aimerais faire valoir, soit qu'il y a une très grande différence entre les services fournis au premier ministre par le cabinet du Conseil privé et ceux que lui fournit son propre personnel. Il arrive trop souvent que des critiques embrouillent, soit délibérément, soit par ignorance, les différences qui existent entre deux groupes tout à fait différents. A une certaine époque, je le répète, divers ministères affectaient un certain nombre de fonctionnaires au personnel du premier ministre. Depuis l'arrivée au pouvoir de mon gouvernement, il est bien précisé que ces personnes font partie de mon personnel politique, et, à ce titre, elles figurent à mon budget.

Les activités du bureau du Conseil privé, tout comme celles du reste de la fonction publique au Canada, n'ont rien à voir avec le sectarisme politique. La Fonction publique n'est certes pas insensible aux problèmes publics, mais elle est au service d'un gouvernement élu par les Canadiens, et lui est en fait indispensable.

Comme m'y autorise pleinement mon titre de premier ministre, j'ai récemment nommé un nouveau secrétaire du cabinet et greffier du Conseil privé. La personne en question appartient à la Fonction publique depuis plus de 16 ans, et elle a occupé en particulier le poste de sous-ministre pendant deux ans. Il est exact que lorsque j'ai commencé à occuper des fonctions publiques, ce fonctionnaire était déjà secrétaire adjoint du cabinet. Il est exact qu'il est jeune et que j'ai eu l'occasion de le mieux connaître depuis mon arrivée à Ottawa. Je l'avais déjà rencontré avant cela, à l'époque où, je le crois, il travaillait pour l'un des ministres du gouvernement de M. Diefenbaker, mais je n'ai vraiment fait sa connaissance que lorsque je suis arrivé à Ottawa et que je l'ai vu exercer ses fonctions de secrétaire adjoint du cabinet. Je ne vois rien dans tout cela qui jette sur lui quelque discrédit. Le simple fait qu'il s'agisse d'un fonctionnaire hautement compétent devrait être une réponse suffisante à tous ceux qui lui reprochent d'être jeune ou de me connaître.

**Une voix:** Est-il meilleur que tous les autres?

**M. Trudeau:** Le député me demande s'il est meilleur que tous les autres. Depuis que je suis premier ministre, je crois que j'ai eu l'occasion de remplacer tous les sous-

[M. Trudeau.]

ministres de tous les ministères, et j'ai peut-être eu le plaisir et le privilège de présider à un changement de génération dans la fonction publique. Je pense qu'il serait difficile de dire s'il est meilleur que tous les autres, car les sous-ministres en exercice dans la fonction publique sont des hommes et des femmes très compétents, et je serais bien en peine de dire en fonction de quels critères le député pose cette question. Il est certain qu'il y a des gens mieux adaptés à un certain type de travail que d'autres. Je le répète, le secrétaire du Cabinet avait été secrétaire adjoint et était, de toute évidence, très compétent pour ce poste.

Je viens de parler du bureau du Conseil privé, j'en arrive maintenant à mon personnel, celui du Cabinet du premier ministre. Je veux d'abord rappeler au comité que le bureau du Conseil privé échappe totalement à l'esprit de parti. Ses employés sont les mêmes que dans tout autre service de la Fonction publique. Par expérience, je crois pouvoir dire que je suis heureux d'avoir des conseillers si compétents. Leur rôle est de mettre leurs connaissances techniques et leur compétence au service du gouvernement au pouvoir, quel qu'il soit.

Quant au personnel du premier ministre, les choses sont tout à fait différentes. Ces employés sont naturellement choisis selon des critères partisans, sans être pour autant, je l'espère, moins intelligents. Je crains que leur nombre et les pouvoirs qu'on leur prête ne soient à l'origine de beaucoup de malentendus. Presque la moitié des employés au nom desquels j'ai répondu à des questions posées à la Chambre ou inscrites au *Feuilleton*, s'occupent exclusivement de ma correspondance, ce qui représente, pour une année peu chargée, quelque 112,000 lettres, soit plus de 300 par jour. Je pense que la plupart d'entre elles, sinon toutes, reçoivent une réponse, et une réponse convenable. Cette activité explique à 50 p. 100 l'importance du Cabinet du premier ministre. Autrefois, la correspondance des premiers ministres était beaucoup moins importante, les communications entre les citoyens et le premier ministre ne s'étaient pas encore autant développées. Tous les employés à mon service fournissent un travail dont tout premier ministre pourrait être fier. Je défie tout leader politique du Canada de produire un personnel aussi soucieux d'objectivité et, je dois le dire franchement, aussi critique que le mien.

Je le répète, je ne veux pas insister sur ce point, mais, si le nombre d'heures individuelles de travail de mon personnel a augmenté depuis quelques années, l'aide apportée à tous les partis de l'opposition s'est également accrue, comme je l'ai rappelé à la Chambre il y a quelques minutes, chiffres à l'appui. Si l'opposition s'inquiète au sujet du Cabinet du premier ministre, elle pourrait peut-être trouver quelque réconfort en constatant l'augmentation de son budget et de ses responsabilités.

[Français]

Je tiens à m'assurer que tous comprennent exactement ce que je veux dire. C'est pourquoi je répète que dans le secteur administratif, qui englobe les centres de prise de décisions du gouvernement, notre objectif consiste à veiller à ce que la responsabilité de la prise de décisions soit complètement assumée par le cabinet avec l'appui à la Chambre d'un caucus bien renseigné, dont je suis fier, monsieur le président.